



**TotalEnergies SE**  
**Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement Général**  
**de l'Autorité des marchés financiers**

<b>Date</b>	<b>Nombre d'actions composant le capital</b>	<b>Nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale</b>
31 octobre 2023	2 412 251 835	2 382 418 486

Le nombre total des droits de vote attachés à ces 2 412 251 835 actions TotalEnergies s'élève à 2 412 251 835 droits de vote (dénommés « droits de vote théoriques »), s'il est tenu compte :

- de 29 833 349 droits de vote attachés aux 29 833 349 actions TotalEnergies détenues par TotalEnergies SE privées de droits de vote en vertu des articles L. 225-111 et L. 225-210 du Code de commerce.